



Charte Qualité des Puits et Forages d'Eau

Dernière mise à jour : le 22 octobre 2014 par SFEG

Délivré par :

SFEG (appellation ou autre type)

Ce signe ne bénéficie pas de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Domaine d'application :

Création de forage pour l'eau et la géothermie

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur dossier transmis à l'organisme
Prise en compte de la satisfaction client	oui
Suivi annuel des titulaires de la marque	oui
Contrôle de la qualité des services associés	Audit documentaire des documents d'organisation transmis Audit de dossier par sondage
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associé : prise en compte de la satisfaction client	non
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	non
Vérification annuelle des assurances	non
Vérification de l'existence légale du professionnel	non
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	non

Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations
--	--

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Charte Qualité des Puits et Forages d'Eau.
Dossier	Liste des ouvrages réalisés dans l'année, exemples de 2 dossiers de récollement envoyés à l'Administration, facture des matériaux employés dans les ouvrages.
Audit	Prévu par le règlement si le comité émet un doute sur la capacité de l'entreprise.
Modalités de décision d'attribution	Commission mixte : Maîtres d'ouvrage, Administration, Bureau d'études et Professionnels.
Durée de validité (en mois)	12
Périodicité du suivi (en mois)	12

@ Agence Qualité Construction 2023.

1001signes.qualiteconstruction.com